

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée, tenue le mardi 17 juillet 2018 à compter de 19:30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, madame la Mairesse, Chantal Denis, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Patricia Bégin, Ghislaine Massé, Robert Mayrand, Harry Gow, Pierre Lauzon et Bernard Archambault, tous, formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Aubert Gallant.

- **Ouverture de la séance**

La Mairesse souhaite la bienvenue et elle rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et elle ouvre la séance ordinaire à 19:30 heures.

* * * * *

1/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-07-165

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par Mme. Ghislaine Massé et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET CITOYENS
DURÉE 15 MINUTES**

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel de la Mairesse

Madame la Mairesse fait rapport des rencontres, échanges, courriers reçus au cours de la période suivant le dernier Conseil municipal.

Correspondance :

Informations :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

RÉSOLUTION 2018-07-166

Factures au 30 juin 2018

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Harry Gow, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 17 juillet 2018 avec dispense de lecture de la liste au montant total de **235,676.37 \$** au 30 juin 2018.

(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par la Mairesse*).

Description	Montants
Factures à payer présentées au 30 juin 2018	67,354.17\$
Factures payées au 30 juin 2018	168,322.20\$
Total au 30 juin 2018	235,676.37\$

Adoptée à l'unanimité

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2018-07-167

Procès-verbal séance ordinaire du 19 juin 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2018 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par Mme Patricia Bégin, appuyée par M. Robert Mayrand et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2018

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-07-168

Procès-verbal séance extraordinaire du 5 juillet 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 juillet 2018 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Denis, appuyée par M. Robert Mayrand, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

Résolution 2018-07-169

Budget participatif

Considérant que le conseil a souhaité mettre en place un processus démocratique par lequel les citoyens peuvent décider de la façon de dépenser une part d'un budget public dans des projets qu'ils peuvent proposer

Considérant que le conseil a voté une somme de 10,000\$ pour le budget participatif lors du budget 2018,

Considérant que le budget a été partagé comme suit : 2000\$ pour la catégorie jeunes de 12 à 18 ans, et 8000\$ pour les adultes

Considérant qu'un comité de pilotage a été formé par des élus et des citoyens pour accueillir les projets et les faire cheminer

Considérant qu'une ressource du Centre local de développement de la MRC de la Vallée du Richelieu sera présente au besoin lors de tout le processus

Considérant que les citoyens pourront se prononcer en votant sur les projets retenus par le comité de pilotage

Considérant que les règles ont été préparées et soumises à l'ensemble des élus et qu'elles seront présentées publiquement le 15 août prochain afin d'informer les citoyens et d'amorcer le processus pour formuler des projets

Il est proposé par M. Robert Mayrand , appuyé par M. Bernard Archambault, et résolu :

Que le conseil adopte la présente résolution de mettre en place le projet de budget participatif et de le mener à terme d'ici la fin de l'année 2018 pour assurer la réalisation des projets gagnants en 2019.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.4 RÈGLEMENT

2.5 AVIS DE MOTION

2.6 GESTION DU PERSONNEL

3.1 SÉCURITÉ INCENDIE

L'élue responsable du dossier , madame Ghislaine Massé fait rapport verbal

3.2 SÉCURITÉ CIVILE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

L' élu responsable du dossier, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal

4.2 Transport – Voirie locale

L' élu responsable du dossier, M. Bernard Archambault, fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-07-170

Autorisation dépenses – Voirie locale

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu :

Que le Conseil municipal entérine les dépenses au montant estimé de **1472.50\$** taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Objet	Code	Montant
Balayage de rues - Compagnie Myrroy		1072.50 \$
Achat de matériaux parcs (bois-vis-etc...)		400.00 \$
TOTAL		1472.50 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-07-171

Emprunt temporaire – TECQ – Réfection Chemin Monseigneur Gravel

Considérant qu'en vertu de l'article 1093 du code municipal, la municipalité peut décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses relativement aux travaux de réfection du Chemin Mgr Gravel, travaux pour lesquels une subvention de **644,300.00\$** sera reçue du MAMOT, somme provenant de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) ;

Considérant qu'une municipalité qui effectue des dépenses à l'égard de tout ou partie desquelles le versement d'une subvention est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, décréter un emprunt dont le montant n'excède pas celui de la subvention;

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a planifié des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

Considérant que l'estimation initiale soumise par M. Christian Alarie, ingénieur de la firme Comeau Experts Conseils représente une somme de 601,117\$;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

Considérant que la municipalité doit procéder aux travaux afin de recevoir la subvention prévue dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

Considérant qu'il y a lieu d'emprunter une somme de 601,117\$, représentant un montant subventionné de 601,117\$ et la différence, soit 30,000\$ un peu moins de 5 %, représentant les intérêts sur l'emprunt temporaire, conformément à la Loi sur les dettes et emprunts municipaux;

Considérant le montant de 644,300\$ prévu par le MAMOT dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 tel qu'indiqué dans la lettre du 31 mai 2018 du directeur général de la Direction générale des infrastructures du MAMOT

En conséquence, il est proposé par M. Bernard Archambault , appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu :

Que madame Chantal Denis , mairesse et monsieur Aubert Gallant, directeur général sont autorisés à contracter l'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins Beloeil - Mont-Saint-Hilaire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-07-172

Coupe d'arbres morts

Considérant la dangerosité de certains arbres morts en bordure des rangs du Brûlé , de l'Acadie et de la Montée Lapierre;

Considérant l'importance d'agir et que le travail de coupe et d'émondage a été effectué par des professionnels après une recherche d'émondeurs;

Considérant que la municipalité est satisfaite du travail effectué;

Il est proposé par M. Bernard Archambault , appuyé par M. Harry Gow et résolu :

Que le conseil municipal approuve la facture de **1,625.00\$** taxes en sus pour les travaux effectués par Émondage SBP

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-07-173

Octroi du contrat de scellement de fissures

Considérant que dans le cadre d'une entente intermunicipale, concernant les appels d'offres groupés, la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé des prix pour des travaux de scellement de fissures pour les municipalités de Saint-Mathieu, Saint-Antoine, Saint-Marc et Saint-Roch.

Considérant que trois entrepreneurs ont été invités à soumissionner

Considérant que les soumissions reçues étaient conformes

Considérant que les trois soumissionnaires sont spécialisés et expérimentés en scellement de fissures

Soumissionnaires	Prix unitaires (21,000 m.l.)	Total (Tx. Incluses)	Total (Tx. Excluses)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

Environnement routier NRJ inc	1.39\$/m.lin.	33,561.20\$	29,190.00\$
Le Groupe Lefebvre Inc.	1.86\$/m.lin.	44,909.24\$	39,060.00\$
Pavage Veilleux inc.	1.14\$/m.lin.	27,525.02\$	23,940.00\$

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par Mme Ghislaine Massé et résolu :

Que ce contrat octroyé à Pavage Veilleux pour une somme totale de 23,940.00\$ soit appuyé par notre municipalité et que la partie correspondant aux besoins de Saint-Antoine-sur-Richelieu soit 4,000.00\$ avant taxes (+ ou – 3500 m. lin.) soit accordé à l’entrepreneur, cette somme est disponible au budget 2018

Adoptée à l’unanimité

4.3 Hygiène du milieu et Cours d’eau

RÉSOLUTION 2018-07-174

Systemes de télémétrie – Stations de pompage

Considérant que lors de la mise en place des ouvrages d’assainissement en 2006, un système de télémétrie avait été mis en place pour permettre le suivi à distance des ouvrages par l’AIBR.

Considérant que ce système est maintenant désuet et nécessiterait des investissements importants pour pouvoir être à nouveau fonctionnel. Nous prévoyons intégrer les fonctions de ce système à un système déjà en place à l’AIBR.

Considérant que l’AIBR intégrera les postes de pompage de Saint-Antoine-sur-Richelieu au système qui comprend déjà les postes de Saint-Marc, Saint-Charles et les postes de surpression de l’AIBR.

Considérant que cela permettra à l’opérateur de l’AIBR qui est en poste 24h/24h d’aviser la municipalité dès qu’une alarme survient aux postes de pompage comme il était possible de le faire avec l’ancien système.

En conséquence il est proposé par M. Bernard Archambault , appuyé par M. Pierre Lauzon ,et résolu :

Que le Conseil approuve un investissement pour les systèmes de télémétrie et leur installation d’environ **3000\$** avant taxes ainsi que des frais pour lien cellulaire de 40\$ par mois pour les deux postes soit **480\$** par année avant taxes .

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION 2018-07-175

Programme d’aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – règlement n° 2016-11 demande d’admissibilité et autorisation de remboursement

Considérant que le Conseil municipal a adopté son Règlement n° 2016-11 décrétant la création d’un programme d’aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

Considérant que le Conseil municipal a également adopté le règlement n° 2016-06 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 5 522 000 \$ aux fins du financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

Considérant que le règlement d'emprunt a été approuvé par le ministre le 4 mai 2017;

Considérant les procédures administratives et du délai pour la mise en fonction de ce programme;

Considérant les demandes présentées dans la période préparatoire dudit programme;

Considérant que les propriétaires des immeubles ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

Considérant que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme d'aide financière et que des fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence, il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par Mme Patricia Bégin, et résolu :

Que le Conseil municipal accepte les demandes d'aide financière soumises par les propriétaires de l'immeuble suivant situé à Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le cadre du « programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques » :

Matricule	Montant demandé
2774-00-3985	22,282.16\$
2865-57-6384	17,476.20\$

Que le Conseil municipal autorise le paiement des montants demandés suite à l'analyse et à l'approbation de la demande par l'administration municipale s'assurant ainsi que tous les documents sont conformes tel que prescrit par la réglementation.

Que le Conseil municipal autorise l'utilisation du Fonds général – marge de crédit en prêt temporaire pour les premières demandes d'aides financières au Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-07-176

**Demande d'entretien du cours d'eau Larue ainsi que ses branches 1 et 2
Sous la juridiction de la MRC de la Vallée-du-Richelieu**

Considérant la demande faite par les citoyens à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour le nettoyage du cours d'eau Larue et ses branches 1 et 2 ;

Considérant que la MRC de la Vallée-du-Richelieu doit mandater un consultant afin de préparer les plans et devis pour le cours d'eau Larue et ses branches 1 et 2 ;

Considérant qu'une partie du bassin versant de ce cours d'eau fait partie du territoire municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Harry Gow, et résolu;

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

Que conditionnellement au rapport de la coordonnatrice aux cours d'eau de la MRC de la Vallée-sur-Richelieu, justifiant la nécessité d'un nettoyage du cours d'eau Larue et ses branches 1 et 2 ;

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à l'autorité compétente dans ce dossier soit la MRC, chacun des intéressés faisant partie de cette portion du bassin soit prévu et de prévoir dans le mandat du consultant, qu'il devra définir avec précision la portion du bassin versant contenu sur le territoire municipal de ladite Municipalité, de même que les superficies contributives de chacun

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu fournira au consultant toutes les informations nécessaires contenues au rôle d'évaluation et à la matrice graphique afin qu'il puisse effectuer le travail requis à son mandat:

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à l'autorité compétente d'être informée des dates de rencontres avec les intéressés afin que celle-ci puisse les tenir au courant de l'avancement du projet;

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-du-Richelieu afin de les informer de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans ce dossier du cours d'eau Larue et ses branches 1 et 2

Adoptée à l'unanimité

4.4 Parcs et terrains de jeux

RÉSOLUTION 2018-07-177

Plans et croquis projet MADA – Sentiers pédestres CHIK Design

Considérant la première résolution 2018-03-71 concernant les plans et croquis de la Place Dompierre sur Mer

Considérant l'ajout de nombreuses demandes supplémentaires pour supporter le dépôt du projet MADA – Sentiers pédestres

Considérant un premier paiement de 1,200.00\$ sur une facture totale de 2,175.00\$ avant taxes

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Pierre Lauzon, et résolu :

Que le conseil municipal approuve un paiement supplémentaire de 975.00\$ avant taxes à Chik Design pour les plans et croquis supplémentaires effectués.

Adoptée à l'unanimité

5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME)

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'élue responsable du dossier, Mme Patricia Bégin, fait rapport verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

RÉSOLUTION 2018-07-178

Autorisation de dépenses

Il est proposé par Mme Patricia Bégin , appuyé par M. Bernard Archambault et résolu :

Que le Conseil municipal entérine les dépenses au montant estimé de **12,056.63 \$** taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Dépenses pour juillet-août :

Loisir et vie communautaire		
Fête nationale – honoraires de Thomas Thibodeau – animation musicale	02 70154 996	50,00\$
Fête nationale – publipostage	02 70154 996	132,67\$
Fête de la famille et du sport – 8 septembre	02 70154 996	2000,00\$
Transport camp de jour	02 70157 999	5500,00\$
Sous-Total		7682,67\$
Culture		
Journées de la culture 2018 – 28, 29 et 30 septembre 2018	02 70251 414	1000,00\$
Journées de la culture 2018 – 28, 29 et 30 septembre 2018	02 70251 410	1000,00\$
Sous-total		2000,00\$
Musée et centre d'exposition		
Exposition estivale APVR - fabrication de 15 panneaux photos recto-verso	02 70251 459	1860,00\$
Exposition estivale APVR – matériaux	02 70251 459	513,96\$
Sous-total		2373,96\$
Grand Total		12,056.63\$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-07-179

Autorisation de dépenses – Réparations équipements parc Chamtoise

Considérant la vétusté de certains des équipements pour enfants au parc Chamtoise

Considérant la dangerosité de certains de ces équipements

Considérant les disponibilités budgétaires au budget 2018

Il est proposé par Mme Patricia Bégin , appuyée par M. Bernard Archambault et résolu :

Que le conseil autorise au Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire des dépenses d'une somme maximale de **1,772.52\$** avant taxes pour les réparations des équipements pour enfants au parc Chamtoise.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

5.1.1 Maison de la Culture Eulalie-Durocher

L'élue responsable, Mme Patricia Bégin, du dossier fait rapport verbal

5.2.1 Santé et bien-être

L' élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.2.2 Office municipal de l'habitation des Maskoutains et d'Acton (OMH)

L' élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2018-07-180

Paiement manque à gagner – Année 2017

Considérant que l'OMH a finalisé et déposé ses états financier 2017

Considérant un manque à gagner de 946.00\$ au niveau des revenus 2017 pour l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que c'est la responsabilité de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu de combler annuellement le manque à gagner de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Il est proposé par M. Pierre Lauzon, appuyé par M. Bernard Archambault , et résolu :

Que le conseil autorise le paiement d'une somme de 946.00\$ à l'OMH pour le manque à gagner 2017 le tout à même ses budgets 2018.

Accordée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-07-181

Adoption des états financiers au 31 décembre 2017 tels que déposés de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Il est proposé par M. Pierre Lauzon , appuyé par M. Bernard Archambault et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte les états financiers au 31 décembre 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Bibliothèque Hélène Dupuis-Marion

L' élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2018-07-182

Nouvel affichage bibliothèque

Considérant que Le Réseau BIBLIO de la Montérégie offre une nouvelle signalisation extérieure pour les bibliothèques publiques en 2018.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

Considérant que cette nouvelle affiche est offerte à 50 % de rabais, soit 105 \$ + taxes plutôt que 210.00\$, rabais applicable jusqu'au 30 septembre 2018.

Il est proposé par M. Pierre Lauzon, appuyé par M. Bernard Archambault et résolu :

Que le conseil autorise l'acquisition du nouvel affichage pour la bibliothèque au coût de 105.00\$ plus taxes applicables

Adoptée à l'unanimité

5.4 Jumelage avec Dompierre sur Mer

L' élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

6 Protection de l'environnement

L' élue responsable, Mme Ghislaine Massé, fait rapport verbal

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

L' élu responsable, M. Robert Mayrand, fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-07-183

Ajout d'heures hebdomadaires – GESTIM

Considérant l'absence d'employé permanent affecté au service de l'inspection municipale

Considérant les besoins de la municipalité pour l'émission des permis, l'inspection et les autres tâches de ce service

Il est proposé par M. Robert Mayrand , appuyé par Mme Ghislaine Massé , et résolu :

Que le conseil autorise le directeur général a prolonger de deux (2) à trois (3) jours semaines l'entente de service avec la firme GESTIM à compter du 30 juillet , pour une période indéterminée jusqu'à comblement du poste permanent pour ce service.

Adoptée à l'unanimité

7.1 Transport collectif

L' élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport

7.1.1 Transport adapté

L' élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport

7.2 Agriculture

L' élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport

8.0 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

RÉSOLUTION 2018-07-184

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

Inscription au congrès de la FQM

Considérant la tenue du Congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) les 20-21 et 22 septembre 2018

Considérant que Saint-Antoine-sur-Richelieu est une municipalité membre de la FQM;

Considérant l'importance de ce congrès en terme de d'informations, de formation;

Il est proposé par Mme Patricia Bégin, appuyé par M. Bernard Archambault , et résolu :

Que la Municipalité défraie les coûts d'inscription au Congrès annuel de la FQM de madame la mairesse Chantal Denis et d'une conseillère ou un conseiller au montant de 780.00\$ par inscription pour un total de 1,560.00\$

Adoptée à l'unanimité

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

La Mairesse et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 20h40 pour se terminer à 21h00

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2018-07-185

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Pierre Lauzon la séance est levée à 21h01

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

• PROCHAINES RENCONTRES

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	16 août 2018
Séance enregistrée ordinaire publique 19 h 30	21 août 2018

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Madame Chantal Denis
Mairesse

Aubert Gallant
Directeur général et secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018

PROJET